



Chers membres du CVLG,

Suite à un récent contrôle des autorités cantonales sur notre terrain de Troinex, le comité vous rappelle que tout regroupement (y compris sportif) de plus de 5 personnes n'est pas autorisé et expose le club à une fermeture administrative.

Dès lors, **l'accès à l'infrastructure du club** est fermé sur décision du comité et ce, jusqu'à nouvel avis !

Nous vous invitons à prendre votre mal en patience et à rester chez vous jusqu'à la levée des directives cantonales.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Le comité

Extrait du texte de l'arrêté du Conseil d'Etat du 16 mars 2020:

Article 9

1 Les activités et compétitions sportives sont interdites sur l'ensemble du territoire de la République et canton de Genève.

2 Seule demeure admise la pratique sportive individuelle dans le strict respect des recommandations de l'Office fédéral de la santé publique concernant l'hygiène et les distances à garder.